RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AGUANISH, TENUE LE MARDI 14 JUIN 2022, À 19 h, À LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents:

Monsieur Léonard Labrie Maire

Madame Francine Blais Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant Conseiller # 4
Monsieur Rénald Blais Conseiller # 5

Absente:

Madame Noëlline Gallant Conseillère # 6

Assistent également à la séance:

Madame Marlène Blais, directrice générale, Madame Fanny Lachambre, agente de développement municipal et Madame Sara Richard, directrice de l'aménagement et développement du territoire pour la MRC de Minganie.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 19h01.

RÉSOLUTION N°078-06-2022 ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller APPUYÉ PAR monsieur Rénald Blais, conseiller ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION N°078-06-2022 PROJET ÉOLIEN : DÉCIDER **Attendu que** la compagnie Hydroméga Services inc. dépose une proposition dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec sur les blocs énergétiques suivants :

- A/O 2021-02 pour 300 MW d'énergie éolienne;
- A/O 2021-01 pour 480 MW d'énergie renouvelable (incluant l'éolien);

Attendu que le projet de parc éolien se situe sur le territoire de la municipalité d'Aguanish;

Attendu que le projet de parc éolien d'Aguanish a été présenté aux élus le 24 mai 2022;

Attendu que ce projet concerne un projet d'installation d'environ 12 éoliennes à l'ouest du village d'Aguanish;

Attendu que le projet nécessite une modification à la réglementation de la MRC de Minganie : modification au Règlement 87-07-09-18 Règlement de contrôle intérimaire régissant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Minganie;

Attendu que la région s'est dotée d'une politique de prise en compte des ressources naturelles de son territoire, adoptée à la MRC de Minganie le 18 septembre 2012;

Attendu que l'éolien en fait partie et doit être développé solidairement et régionalement dans une optique de développement durable et d'harmonisation des ressources naturelles, et ce afin de maximiser les retombées économiques qui en découlent;

Attendu que le conseil de la municipalité d'Aguanish est préoccupé par l'aspect environnemental, social, économique et réglementaire du projet;

Attendu que le conseil de la municipalité d'Aguanish est en faveur du développement de sa municipalité;

Attendu que certaines questions demeurent en suspens.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rénald Blais, conseiller APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Qu'une demande soit faite à la MRC de Minganie afin d'œuvrer au projet en modifiant la réglementation en vigueur, et ce en accord avec la municipalité ;

Que le projet soit acceptable environnementalement, socialement et économiquement ;

Que la municipalité s'implique dans le projet en faisant partie du comité régional ;

Que la municipalité nomme monsieur Léonard Labrie, maire, monsieur Romuald Gallant, conseiller et madame Fanny Lachambre, agente de développement municipal sur le comité régional.

RÉSOLUTION N°079-06-2022 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance du conseil soit levée à 20h00.

Marlène Blais
Léonard Labrie

Greffière-Trésorière-Adjointe

Maire